



- PROGRAMME DE LA FORMATION - - DERMO RÉPARATRICE : POST-TRAUMATIQUE ET AREOLES MAMMAIRES -

DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

Cette formation fixe les conditions de la pratique des soins de dermopigmentation réparatrice.

La formation est d'une durée de 7 heures sur une journée unique et comporte :

- Un module théorique (unité 4)
- Un module pratique (unité 5)

MODULE DE FORMATION THEORIQUE - 4 UNITÉS

UNITÉ 1 : MATERIEL PROFESSIONNEL

- Intérêt des différents types de dermographe selon les indications (puissance, rapidité)
- Choix du module à utiliser en fonction des techniques

UNITÉ 2 : COLORIMETRIE / PIGMENTS ET MORPHOLOGIE

- Rappel des bases colorimétriques et morphologiques en fonction des spécificités des techniques
- Les différents types de peau
- Le vieillissement de la couleur
- Choix du pigment à utiliser en fonction des techniques
- Dessin d'une aréole avec placements des volumes et intensités

UNITÉ 3 : PRESENTATION DE TECHNIQUES DE MAQUILLAGE PERMANENT

- Présentation en vue de l'acquisition des techniques d'ombrage, de pointillisme, d'aplat, de dégradé.

UNITÉ 4 : ACCUEIL DU MODELE

- Information des contre indications, explications et recueillement du consentement
- Prise en compte des remarques du modèle
- Présentation du tracé retenu, de la couleur choisie
- Prise de photographies avant et après intervention
- Recommandation des soins post maquillage permanent



**- PROGRAMME DE LA FORMATION -
- DERMO RÉPARATRICE : POST-TRAUMATIQUE ET AREOLES MAMMAIRES -**

DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

MODULE DE FORMATION PRATIQUE - 5 UNITÉS

UNITÉ 5 : SOINS PREALABLES A LA DERMOPIGMENTATION

- Epilation des zones concernées
- Préparation de la peau

UNITÉ 6 : PRATIQUE / RECHERCHE DE LA COULEUR

- Démonstration
- Réalisation

UNITÉ 7 : PRATIQUE / LES TECHNIQUES SUR PEAU LATEX

- Démonstration
- Réalisation

UNITÉ 8 : PRATIQUE / LES AREOLES SUR PEAU LATEX

- Démonstration
- Réalisation

UNITÉ 9 : DEMONSTRATION / PRATIQUE EN WORKSHOP OU SUR MODELE

- Démonstration
- Réalisation



- PROGRAMME DE LA FORMATION - - DERMO RÉPARATRICE : POST TRAUMATIQUE ET AREOLES MAMMAIRES -

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

JOUR 1 – 7 HEURES

10h00 - 11h30	THEORIE : APPLICATIONS POST TRAUMATIQUES <ul style="list-style-type: none">▪ Les applications contre-indiquées▪ Choix et pertinence de la réalisation de l'acte▪ Les différents problèmes de peaux et leur correction▪ Les différentes cicatrisations▪ Les interventions mammaires et les différents rançons cicatricielles▪ La colorimétrie spécifique▪ Le choix du module selon l'indication
11h30 - 12h30	THEORIE ET PRATIQUE SIMULTANEE SUR PEAUX INANIMEES Choix couleur et module puis réalisation technique sur peau inanimée <ul style="list-style-type: none">▪ Correction des achromies, taches pigmentaires et cicatrices▪ Simulation poils/cheveux (pelade)
13h30 - 14h30	THEORIE ET PRATIQUE SIMULTANEE SUR PEAUX INANIMEES Choix couleur et module puis réalisation technique sur peau inanimée <ul style="list-style-type: none">▪ Différentes reconstructions chromatiques aréole et mamelon
14h30 - 17h00	DEMONSTRATION ET PRATIQUE EN WORKSHOP ET/OU SUR MODELE <ul style="list-style-type: none">▪ Accueil du modèle▪ Choix de la couleur, du module et de la technique▪ Démonstration sur modèle et/ou Pratique sur modèle*
17h30 – 18h00	Evaluation des stagiaires - Bilan de stage - Remise des attestations

*Selon les volontés et disponibilités des modèles mais aussi en fonction de vos propres capacités.
Ce programme est donné à titre indicatif. La direction se réserve le droit de modifier les horaires selon la disponibilité des modèles.



**- PROGRAMME DE LA FORMATION -
- DERMO RÉPARATRICE : POST TRAUMATIQUE ET AREOLES MAMMAIRES -**

THÉORIE + ATELIERS TECHNIQUES ET/OU SUR MODELES

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

L'action de formation a pour objectifs :

- Approfondir les connaissances des participants – colorimétrie - peaux et cicatrisation - les achromies.
- Maitriser les techniques de reconstruction aréolaire et chromatique.
- Les participants seront capables d'appliquer ces techniques dans leur pratique professionnelle.
- A l'issue de cette formation une attestation de compétence sera délivrée au stagiaire

Prérequis et public visé et niveau des connaissances préalablement nécessaire :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, l'établissement est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : Une bonne maitrise du maquillage permanent et une pratique régulière. (5 années de pratique minimum conseillées)

Moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances :

Support écrit remis à chaque stagiaire, animation power point, peau artificielle, et poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition, évaluation des connaissances acquises lors de la formation par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop.

Les diplômes, titres et références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-dessous :

Myriam DUGELAY, Esthéticienne Diplômée, Maquilleuse Professionnelle, Technicienne en Maquillage Permanent depuis 1989 et Formatrice en Maquillage Permanent depuis 1992.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

Grille d'évaluation et travaux pratiques.

Sanction de la formation :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :

Etats d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.